

DIRECTION NATIONALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

INSTRUCTION N° 00002 / DNTCP-DN du 06 JAN 2015

relative à la procédure de fonctionnement des comptes bancaires dans le cadre de la mise en œuvre progressive du Compte Unique (CUT) du Trésor à la BCEAO.



*Le Directeur National du Trésor et de la
Comptabilité Publique*
H

Messieurs les Trésoriers Payeurs Régionaux

OBJET :

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive du Compte Unique du Trésor (CUT), la présente lettre Circulaire a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement des comptes bancaires des Trésoreries régionales.

En effet, par lettre n°0589/DNTCP-DN du 09/07/2014, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a sollicité et obtenu l'ouverture d'un CUT destiné à consolider l'ensemble des encaisses des postes comptables sous la signature de l'ACCT et un compte courant en dépenses pour chacune des six Trésoreries Régionales situées dans des zones où il n'y a pas une représentation de la Banque Centrale, il s'agit pour le moment des postes comptables de Kayes, Koulikoro, Ségou, Gao, Tombouctou et Kidal. Les régions de Sikasso et de Mopti disposent chacune d'une Agence BCEAO.

I. FONCTIONNEMENT DES COMPTES:

Le fonctionnement des comptes envisagé vise à parvenir à la centralisation de l'ensemble de l'encaisse publique à la Banque Centrale pour faire face utilement aux dépenses publiques. Il s'articule autour des points suivants :

- 1) **Le CUT** : Le choix d'un compte pivot s'explique par le souci d'avoir un compte centralisateur destiné à consolider l'ensemble des encaisses détenues par les postes comptables pour réaliser l'unité de la Trésorerie. Dans ce compte, toutes les ressources liquides de l'Etat seront déposées et duquel tous les décaissements seront effectués. En

outre, tous les comptes d'opération des comptables supérieurs ouverts dans les livres de la BCEAO seront nivelés quotidiennement dans ledit compte afin de permettre l'approvisionnement des postes comptables à besoin de financement. Aussi, avec la mise en place du dispositif de SICA-UEMOA au sein du réseau comptable, le CUT recevra les produits des chèques issus de la compensation nationale.

Dans ces conditions, ce compte centralise techniquement l'ensemble de la liquidité de l'Etat et permet, en temps réel, de disposer de l'information exhaustive s'agissant du niveau global de la trésorerie de l'Etat.

2) Les Comptes de Dépenses des Trésoreries régionales

L'ouverture de comptes courants pour les six (6) Trésoreries Régionales (Kayes, Koulikoro, Ségou, Gao, Tombouctou et Kidal) se situant dans les zones non couvertes par une agence de la Banque Centrale s'est avérée nécessaire pour permettre les opérations de dépenses des postes comptables dans les meilleures conditions. Ces comptes ne fonctionnent qu'en dépenses et seront approvisionnés directement par l'ACCT selon le plan de décaissement prévisionnel convenu au niveau de la DNTCP. Ce dispositif concerne également les Trésoreries Régionales de Sikasso et Mopti où il existe déjà une Agence auxiliaire de la BCEAO. Ainsi, les Trésoriers Payeurs émettront des chèques et Ordres de virement BCEAO pour le paiement de l'ensemble des dépenses assignées à leurs caisses. Par conséquent, au risque d'émettre un chèque sans provision, ils ne doivent émettre les chèques qu'après approvisionnement de leur compte de Dépenses à la BCEAO par l'ACCT. Pour cela des demandes de fonds bien motivées doivent être adressées à cet effet à l'ACCT par l'ensemble des postes comptables.

Par ailleurs, tous les virements reçus en contrepartie des règlements d'impôts et taxes doivent être virés exclusivement dans le compte courant de l'ACCT à la BCEAO. Cette option permettra à la DNTCP de sécuriser et centraliser les fonds dans le réseau de la BCEAO par l'utilisation des formules sécurisées et compensables de cette dernière.

3) Les autres Comptes dans les banques commerciales

En exécution du mécanisme ci-dessus évoqué, les comptes bancaires des Trésoreries Régionales maintenus dans les banques commerciales qui seront retenues pour détenir les avoirs de l'Etat dans le cadre de Conventions bipartites, seront nivelés en fin de journée au profit du compte courant de l'ACCT ouvert à la BCEAO. Il s'agit d'abord d'un compte de recettes uniquement dédié à l'encaissement du numéraire sur lequel aucun chèque ne sera émis par le comptable titulaire. Ensuite un second compte de menues dépenses et d'approvisionnement des Recettes-Perceptions rattachées pourrait être maintenu en banque primaire pour les besoins des Régies et l'approvisionnement des Recettes-Perceptions rattachées. Ce compte sera approvisionné uniquement par l'ACCT sur demande du Trésorier payeur. Il ne doit en aucun être détourné de son objet pour servir au paiement d'autres dépenses.

Périodiquement, ces comptes dédiés aux opérations des Régies et Recettes Perceptions, à l'instar des comptes de recettes, pourraient faire l'objet de nivellement vers le CUT à la BCEAO.

Afin de permettre l'encaissement des valeurs collectées par le réseau comptable, le scannage des chèques sera assuré via SICA-UEMOA pour l'ensemble des postes comptables supérieurs et certaines perceptions cibles en relation avec l'ACCT, interlocutrice unique de la Banque Centrale en matière de compensation nationale des chèques présentés par le Trésor.

Le mécanisme de fonctionnement de SICA-UEMOA ainsi que les procédures comptables qui en découlent sont décrits suivant l'instruction n° 0001 /DNTCP-DN du 06 janvier 2015.

II. DISPOSITIF DE SUIVI:

Dans le cadre de la mise en œuvre diligente des mesures ci-dessus énoncées, à l'exception des comptes sous convention, je vous invite, chacun en ce qui le concerne, à clôturer les comptes courants dans les banques commerciales et à ne maintenir que deux comptes (celui dédié aux opérations des Régies et celui destiné à recevoir du numéraire) pour vos postes respectifs.

Vous veillerez à m'en rendre compte par l'extrait des comptes fermés.

J'attache du prix à l'exécution correcte de la présente.

Ampliations :

- MEFP/CR ;
- ACCT, PGT, RGD.....P/Info ;
- Commissions CUT et Reformes.....2.P/Suivi

LE DIRECTEUR NATIONAL


BOUBACAR BEN BOUILLE
